

L'hon. M. HAGGART: Ecoutez! écoutez!

L'hon. M. PATERSON: Quand les honorables membres de la gauche viennent prétendre que sir Wilfrid Laurier a fait cette déclaration, et qu'ils essaient de conclure qu'il voulait laisser entendre à notre peuple qu'il ferait disparaître les droits de douanes pour les remplacer par la taxe directe, ils n'agissent pas avec justice, pour quoi?

L'hon. M. HAGGART: Personne n'a fait cet avancé, car quel est celui qui oserait entretenir cette idée?

L'hon. M. PATERSON: Je constate que l'honorable député se trouve blessé grandement de l'observation que j'ai faite, puis qu'il commence à nier ce qu'il a dit ailleurs. Si la Chambre veut connaître exactement les déclarations de sir Wilfrid Laurier à ce sujet, je rapporterai cette partie de son discours:

Je dis que cette politique devrait être basée sur le libre-échange tel qu'il existe en Angleterre, mais j'ai le regret d'ajouter que l'état de choses qui existe au Canada ne nous permet pas d'accepter en son entier cette politique, mais je vous demande dès aujourd'hui de faire de cette question l'objet que nous voulons atteindre. Dès maintenant, bien que nous ne puissions adopter cette politique, acceptons au moins le principe dont elle découle, c'est-à-dire que, s'il nous échait malheureusement, au cours de plusieurs années à venir, d'être forcés de prélever un revenu grâce à des droits douaniers, on ne devrait recourir à cette extrémité que, si cela était nécessaire pour des fins d'administration.

Plus loin encore, en établissant le contraste entre les deux partis:

L'idéal de nos adversaires c'est la protection; le nôtre, c'est le libre-échange; leur but immédiat c'est la protection; le nôtre, c'est un tarif de revenu simplement.

Il ajoutait—et c'est un autre point auquel je veux faire allusion quand j'en arriverai à discuter plus à fond ce projet de résolution:

Rien n'est plus difficile—c'est un des maux de la protection—que de faire disparaître entièrement cette dernière, parce qu'elle a servi de base à la création de certaines industries dont doit grandement tenir compte celui qui prend à cœur les intérêts de toutes les classes de notre population. Il est toujours facile d'augmenter le tarif, parce qu'en agissant ainsi, on augmente la fortune personnelle de certains individus; d'autre part, quand il s'agit de diminuer le tarif, il faut user d'une très grande précaution, et je suis certain qu'aussi longtemps que les libéraux seront au pouvoir, ils ne se montreront pas indifférents à cette vérité primordiale.

Telle était l'attitude prise par sir Wilfrid Laurier sur cette question. On a prétendu que le chef du Gouvernement actuel s'était engagé alors à établir le libre-échange tel

M. PATERSON.

qu'il existe en Angleterre, mais on ne nous dit pas que le tarif dont il voulait parler fût un tarif de revenu seulement; que lui-même, bien qu'il admirât la politique suivie en Angleterre, déclarait ouvertement qu'on ne pouvait adopter ce système au Canada avant plusieurs années, tout en reconnaissant que le principe qui devrait nous guider dans la préparation d'un tarif, ne devrait pas être celui de la protection, mais celui basé sur les nécessités de percevoir un revenu.

Et nos adversaires prétendent dire aujourd'hui qu'ils ne peuvent saisir cette distinction; ils affirment quelquefois qu'ils se sont servi de l'ancienne politique nationale et que c'est à cette dernière qu'il faut attribuer la prospérité qui existe actuellement au Canada. Eh bien, tout ce que je puis dire, c'est que pour parler ainsi, on ne comprend rien dans l'économie politique. L'idéal et l'objet immédiat du parti conservateur se résumait à la protection; voilà la politique du parti tory, et la question de revenu n'est qu'un incident de cette théorie. Mais le parti libéral a appris à fonder sa politique tarifaire sur la nécessité de prélever un revenu pour l'exécution des ouvrages publics, et si l'on trouve de la protection dans ce tarif,—protection nécessaire quand il existe des droits douaniers—celle-là n'est qu'un incident de la politique fiscale du parti au pouvoir aujourd'hui; il ne représente pas le principe qu'on avait en vue d'atteindre en son entier. Voilà la distinction qu'il faut établir et qu'il est facile de comprendre. Aussi, quiconque prétend que la politique de sir Wilfrid Laurier ou que celle adoptée par la convention libérale était le libre-échange, les importations libres, affirme ce qui n'est pas vrai.

Quelques VOIX: Oh! oh!

L'hon. M. PATERSON: J'estime bien que personne ici n'avancerait cela, et en supposant que la chose eût été dite en dehors de cette enceinte, je ne crois pas violer les règlements en affirmant que ces avancés-là sont faux. La politique de sir Wilfrid Laurier! mais elle était basée sur un tarif de revenu, et non pas sur le libre-échange tel qu'il existe en Angleterre, bien que sir Wilfrid Laurier n'ait pas caché son admiration pour la politique fiscale de la mère patrie. Cette convention libérale réunit un grand nombre de délégués représentant par centaines toutes les parties du Canada, à l'exception de la Colombie-Britannique, si je ne me trompe. Ce fut une convention dans le genre de celle que nos amis conservateurs tiendront, je suppose à l'automne. Il ne serait peut-être pas hors de propos pour moi de faire observer maintenant que si une convention de parti se prononce en faveur de certains principes, ce parti, s'il obtient le pouvoir, doit les appliquer,